MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JANVIER 2025

Etaient présents :

Denis BARROT	**Philippe BOUTEILLE**	**Alexandra CHEVALIER**
Pierre LUCIANI	**Mélanie PEREZ**	**Camille ROBESSON**

Membres en exercice : 10
Membres présents : 6
Membres excusés : Eric DUTRIEVOZ – Guy FRACHE – Eric MARCEL – Edward MORGAN
Convocation : 27 janvier 2025
Secrétaire de séance : Denis BARROT

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 31 janvier 2025 à 20h30 en mairie sous la présidence du Maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

FINANCES

1. Clôture des comptes :

L'adjointe aux finances présente le détail des écritures comptables réalisées au cours de l'année 2024.

La section de fonctionnement ressort à :
- Dépenses : 319 028.37€
- Recettes : 427 648.72€

SOIT un résultat de fonctionnement de 108 620.35€

La section d'investissement ressort à :
- Dépenses : 76 443.04€
- Recettes : 157 141.20€

SOIT un résultat d'investissement de 80 698.16€

Le résultat global de l'exercice 2023 est de 189 318.51€. Par ailleurs, le montant des restes à réaliser 2024 pour 2025 inscrits en dépenses de la section d'investissement est de 4765.2€.
Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat cumulé global fin 2024 est de 411 295.04€ (406 529.84€ après prise en compte des restes à réaliser).

	Résultat CA 2023	Part affectée à l'invest.	Résultat de l'exercice 2024	Solde des restes à réaliser	Résultat cumulé 2024 sans les RAR	Résultat cumulé 2024 avec les RAR
INVESTISSEMENT	16 984.75€		80 698.16€	-4765.2€	97 682.91€	92 917.71€
FONCTIONNEMENT	329 337.71€	-124 345.93€	108 620.35€		313 612.13€	313 612.13€
				TOTAUX	**411 295.04€**	**406 529.84€**

Le compte de gestion du trésorier a été vérifié et reprend les mêmes données.

→ Après avoir entendu les détails financiers, Monsieur le Maire quitte la séance. Le compte administratif et le compte de gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal qui les adopte à l'unanimité.

2. Engagement à réaliser les travaux d'amendes de police 2024

La Commune de Saint-Jean-des-Vignes a perçu 1640€ du Département du Rhône suite au dépôt d'une demande de subvention de 1960€ pour la mise en place de deux chicanes :

- La chicane du haut du chemin des Garennes,
- La chicane du fond du chemin du Mont Saint-Jean.

Le conseil municipal est donc désormais appelé à accepter cette subvention et à s'engager à réaliser lesdits travaux.

→ Le conseil municipal accepte la subvention amendes de police 2024 du Département du Rhône et s'engage à réaliser les travaux de mise en place des deux chicanes Mont Saint-Jean et haut du chemin des Garennes.

PLAN MOBILITE DU SYTRAL

Le Plan de Mobilité est un document de planification et de programmation. Il a été travaillé par le SYTRAL et détermine les orientations en matière de mobilité sur le Rhône pour les horizons 2030 et 2040, avec une visée environnementale. Il vise à anticiper l'évolution des pratiques de mobilité selon les territoires et à planifier des solutions adaptées pour réduire le trafic automobile en développant des solutions alternatives et complémentaires à la voiture individuelle comme par exemple les transports collectifs, le covoiturage et les modes actifs.
De décembre à mi-février, le Plan est présenté aux conseils municipaux qui peuvent donner leur avis. A partir du mois d'avril, il fera l'objet d'une enquête publique puis sera adopté en octobre 2025.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du plan mobilité du SYTRAL et n'émet pas d'avis sur ce dernier.**

DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE SUR LE CHEMIN DU MONT SAINT-JEAN

Afin de permettre sa cession à titre gratuit actée lors du conseil municipal du 5 juillet 2024, la parcelle AE223 située sur le chemin du Mont Saint-Jean et ayant fait l'objet d'une désaffectation matérielle en juillet 2024 (constat que le terrain n'est plus utilisé par la voirie), doit être désormais déclassée (formalisation de la sortie de la parcelle du domaine public de la commune).
Rappels des motifs : cette parcelle est entretenue en végétation depuis plusieurs dizaines d'années par les propriétaires RIONDELET et elle n'est pas utilisée en tant que voirie.

→ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de déclasser du domaine public la parcelle AE223 et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à ce déclassement et signer tous documents s'y afférent.

COMMISSIONS

1. Commission aménagement touristique et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes

Des devis ont été réalisés pour penser les aménagements du parc du Grand Vière et des subventions ont été identifiées. Il est donc nécessaire de réunir à nouveau la commission. Plusieurs dates sont proposées aux élus, en attente des disponibilités des élus non présents ce jour en conseil municipal.

2. Voirie

Monsieur le Maire informe les conseillers des différents sujets actuellement travaillés par la commission voirie, à savoir :

- Plateforme de parkings sur route des Pierres Dorées : un propriétaire de la Combe a terrassé le bord de la RD30 au niveau du 255 route des Pierres Dorées. Ce dernier doit remettre en forme l'accotement avec remblaiements respectés en limite des différentes propriétés (dont celle de la Commune). Il positionnera quelques blocs de pierres afin de sécuriser l'espace de parking ainsi créé, parking qui permettra aux automobilises et riverains de se garer sans encombrer le chemin du Fenouillard.
- Sentier des écureuils : différents travaux sont encore prévus avant ouverture du sentier, à savoir : enherber le sentier, faire poser un grillage en limite de propriété PINA, sceller les panneaux indicateurs du sentier par les agents techniques et faire intervenir deux entreprises pour broyer les souches et remettre en forme le sentier sur certains passages.
- Trottoir de la RD30 (route des Pierres Dorées) : des travaux d'installation de canalisation d'eaux pluviales sont prévues en plus de la mise en place du trottoir. La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est régulièrement relancée afin que ces travaux puissent voir le jour au premier semestre 2025.

SITE INTERNET

La commission site Internet présente le nouveau site de la Mairie de Saint-Jean-des-Vignes. Un important travail de réécriture des contenus a été réalisé. Quelques modifications et ajouts de contenus seront réalisés rapidement. Le site est consultable à la même URL, à savoir : https://www.saintjeandesvignes.fr/

QUESTIONS DIVERSES

L'élu en charge du Conseil Municipal des Enfants (CME) fait état de la demande de la jeune mairesse du CME qui souhaite travailler sur le tri des déchets. Un contact a été pris avec l'entreprise SUEZ pour que puissent être organisées une ou plusieurs visites sur le tri des déchets. Des actions de sensibilisations pourront être ensuite pensées par le CME en direction des habitants de Saint-Jean-des-Vignes.

SEANCE LEVEE A 22h45.

PROCHAINS CONSEILS : les derniers vendredis du mois à savoir : 28 février - 28 mars - 25 avril - 30 mai - 27 juin à 19h30